

Campagne Nationale de Reboisement 2014

**Allocution de Monsieur
NGOLE Philip NGWESE
Ministre des Forêts et de la Faune**

Maroua, le Vendredi 25 Avril 2014

- Madame le Secrétaire d'Etat auprès du Ministre des Forêts et de la Faune ;
- Monsieur le Gouverneur de la Région de l'Extrême-nord ;
- Monsieur le Délégué du Gouvernement auprès de la Communauté Urbaine de Maroua ;
- Monsieur le Secrétaire Général du Ministère des Forêts et de la Faune ;
- Monsieur le Directeur Général de l'ANAFOR ;
- Mesdames et Messieurs les Directeurs ;
- Mesdames et Messieurs les Délégués Régionaux ;
- Messieurs les Maires des Communes ;
- Mesdames et Messieurs les Représentants des Partenaires Techniques et Financiers ;
- Messieurs les Représentants de la Société Civile et du Secteur Privé ;
- Chers Collaborateurs et Chers invités, en vos titres et rangs respectifs,

MESDAMES ET MESSIEURS,

C'est pour moi un réel plaisir et un agréable devoir de prendre la parole devant vous, pour vous souhaiter à toutes et à tous, la bienvenue dans cette auguste salle de fêtes de l'Hôtel de Ville de Maroua, à l'occasion de la cérémonie solennelle de lancement de la Campagne Nationale de Reboisement pour l'année 2014, qui porte sur le thème « **Planter et entretenir un arbre: une action citoyenne qui contribue à l'amélioration des conditions de vie de l'homme** ».

Mesurant les engagements qui sont les vôtres, je voudrais d'emblée vous remercier de consacrer ce moment pour qu'ensemble, nous puissions nous pencher sur l'importante question, désormais centrale du reboisement et de la régénération forestière au Cameroun.

MESDAMES ET MESSIEURS,

Comme vous le savez tous, la présente cérémonie porte sur la remise officielle des appuis divers pour la promotion des activités de reboisement.

Le thème choisi pour le lancement de ces activités que j'ai indiqué tantôt, est fort évocateur et ne relève pas du hasard.

En effet, nous avons encore tous en mémoire, la catastrophe naturelle provoquée par une forte pluviométrie, suivie des inondations sans précédents qui en août 2012, ont frappé les Régions de l'Extrême-nord, du Nord, de l'Est et du Nord-ouest du pays. Cette catastrophe qui a affecté négativement et de manière significative l'économie locale, l'agriculture, l'élevage, l'environnement et la vie des populations de manière générale, serait de l'avis des experts, essentiellement imputable aux perturbations du système climatique.

Par ailleurs, les réformes annoncées par certains pays voisins en relation avec l'intensification de la répression des auteurs convaincus de crime forestier, ont indirectement accru le flux migratoire des auteurs de ces actes en direction du Cameroun, et partant, la pression sur les ressources génétiques forestières de la zone septentrionale.

Une brève analyse des circuits de commercialisation du bois-énergie dans cette zone place effectivement les populations originaires de ces pays voisins en bonne place parmi les actifs de ce secteur d'activité, autant que leurs marchés semblent être la destination finale de cette ressource.

De plus, les éleveurs transhumants venant du Nigéria, du Niger, du Tchad et même de la Centrafrique, à la recherche de pâturage, contribuent à accentuer le phénomène de déforestation et de dégradation dans cet écosystème particulier.

La ressource bois-énergie spécifique à la zone septentrionale du pays, est assise sur une base génétique large qui reste cependant extrêmement vulnérable, car constamment menacée par les facteurs anthropiques et naturels. De plus, la démographie galopante couplée à une relative maîtrise des flux des populations au niveau de nos frontières notamment dans cette région du pays, accroît la pression sur cette ressource.

En termes de statistiques, le bois énergie représente avec ses produits dérivés notamment le charbon de bois, 90% de l'énergie domestique de la ville de Ngaoundéré, 83,4% de celle de Garoua et 95,4% de celle de Maroua.

Exploitée pour assouvir un besoin de première nécessité et pour générer des ressources financières, cette ressource est consommée annuellement pour un peu plus d'un million deux cent mille tonnes dans le septentrion, pour une valeur financière d'environ 30 milliards de FCA, entretenus essentiellement par des circuits informels.

La pression sur la ressource, reflétée par l'accroissement de l'effort de marche (de 06 km en 2002 à plus de 20 km en 2012), la déforestation (0,17% par an) et la dégradation des terres (0,14% par an) à des répercussions sur la fertilité des sols, la perte de la biodiversité et l'altération de la qualité des eaux.

Les questions que soulève le contexte que je viens de décrire ont toujours revêtu un enjeu important pour le Gouvernement de la République, remettant ainsi permanemment au centre des débats, les préoccupations sur la stratégie et les ressources à mettre en œuvre en vue de l'atténuation et de la lutte contre la dégradation des écosystèmes et le déboisement, l'érosion des sols, des berges et des bassins versants, l'instabilité des digues, d'une part, et d'autre part, sur la problématique de l'aménagement des zones sinistrées, à travers des techniques de « génie végétal » aux coûts de réalisation raisonnables, mais complémentaires à celles de « génie civil », par l'intensification à une échelle plus large, de la plantation des arbres.

Les actions et initiatives mises ainsi en œuvre pour apporter une réponse à l'ensemble des problématiques liées à la gestion des ressources forestières dans le septentrion, produisent des résultats probants qui méritent d'être capitalisés et optimisés.

Il s'agit entre autre de :

- l'élaboration de la stratégie de modernisation de la filière bois-énergie dans la région de l'Extrême nord Cameroun qui vise, dans la perspective de combler les 410 000 m³ de déficit entre l'offre et la demande en ressource bois-énergie, à promouvoir (i) le reboisement, la création des forêts communautaires et les plantations privées, (ii) la valorisation énergétique des rebuts de sciage issus de la zone méridionale, pour la production du charbon de bois à acheminer vers le septentrion, (iii) l'accès et l'utilisation des foyers améliorés à l'effet d'encourager une utilisation efficiente de l'énergie ;
- la mise en œuvre du projet pilote de gestion du bois-énergie et de reboisement dans les régions du Nord et de l'Extrême-nord du Cameroun qui vise la gestion rationnelle, la réduction de la dégradation des ressources forestières et la lutte contre la pauvreté à travers une gestion concertée et globale des filières, en vue de l'approvisionnement du Nord et de l'Extrême-Nord en bois-énergie, par la création et le développement des forêts communautaires et des plantations forestières communautaires.

A court et long terme il est envisagé :

- d'assurer une application rigoureuse des dispositions réglementaires relatives à l'exploitation du bois de chauffe ;
- de réorganiser particulièrement le système de contrôle forestier dans la zone septentrionale ;
- de sécuriser les réserves forestières existantes ;
- d'organiser la filière bois-énergie ;
- de sensibiliser les communautés et les collectivités décentralisées sur les grands problèmes environnementaux auxquels sont confrontés les trois Régions septentrionales ;
- d'orienter les opérateurs économiques de cette filière vers des secteurs plus structurés :
- de restaurer les zones de forêt dégradées et améliorer la productivité des massifs résiduels :
- d'instaurer un dialogue permanent avec les pays voisins en vue d'asseoir les bases d'une mise en cohérence des actions à mener en faveur de la gestion du bois énergie dans la sous-région en général, et dans les zones frontalières en particulier ;
- etc.

MESDAMES ET MESSIEURS,

L'évènement qui nous réunit aujourd'hui, se distingue par son originalité tant sur le plan conceptuel, opérationnel, qu'organisationnel et structurel.

Au plan conceptuel, au-delà d'une simple opération ponctuelle de plantation d'arbres, l'appropriation par les populations locales de la culture du reboisement et de la sylviculture que nous entendons promouvoir, devrait désormais être perçue sous le prisme d'un programme d'aménagement qui intègre non seulement la plantation d'arbres, mais aussi leur suivi et leur entretien, la maîtrise de l'eau et la vulgarisation des actions et pratiques qui visent à freiner la dégradation du patrimoine forestier, la défense et la restauration des sols, etc.

Ceci témoigne à n'en point douter, d'une certaine rupture avec la tradition en la matière.

Pour comprendre cette nouvelle option, permettez-moi de jeter un regard rétrospectif qui permet d'évaluer le chemin parcouru, de faire le diagnostic de la situation actuelle du reboisement, et d'en souligner les principales évolutions et contraintes enregistrées jusqu'à date.

En effet, la forêt du Cameroun avec ses 22 millions d'hectares, soit 46% du territoire national, se distingue par sa très grande diversité floristique et faunique.

En zone de forêt dense qui couvre principalement les Régions du Centre, de l'Est, du Littoral, du Sud et du Sud-ouest, les superficies exploitables sont estimées à 14 millions d'hectares, dont près de 80% sont déjà parcourues par une exploitation sélective. La production moyenne annuelle de bois d'œuvre est de 2,3 millions de m³.

En zone de savane humide concernée par les Régions de l'Adamaoua, du Nord-Ouest, et de l'Ouest, ainsi qu'en zone de savane sèche comprenant les Régions de l'Extrême-nord et du Nord, plus de 80% de bois prélevés sont utilisés comme bois de chauffage. Dans ces Régions marquées par une forte densité de population, la sécurité énergétique en terme de biomasse constitue un véritable défi.

Par ailleurs, il importe de noter que les ressources forestières sont en proie à d'autres types de menaces réels liés aux exigences de développement. Dans ce registre, il me semble utile d'évoquer les effets combinés de l'urbanisation, de l'incivisme des populations, des conflits fonciers, de l'agro-industrie, de l'agriculture itinérante sur brulis, de l'élevage, de la pêche et de l'exploitation minière.

Ces menaces sont également observées dans les périmètres urbains où les sites alloués aux espaces verts sont envahis, rendant ainsi marginale l'action des paysagistes.

C'est à juste titre que la FAO indique dans l'une de ses études en 2001, la disparition au cours des deux dernières décennies, de plus de 2 millions d'hectares de forêts dense, et environ 1 million d'hectares de forêts de savane humide. Ce recul de la couverture forestière est l'aspect le plus tangible de la dégradation de l'environnement. La conséquence en est la perte de productivité des sols, aggravée par les phénomènes d'érosion, de sécheresse et de désertification, ainsi que la réduction du potentiel génétique de la forêt. L'appauvrissement des forêts, objet d'une surexploitation dans certaines régions, ne garantit plus l'approvisionnement des industries de transformation à une hauteur qui permette leur viabilité économique.

MESDAMES ET MESSIEURS,

Vous conviendrez avec moi que c'est la conjugaison des actions d'origine anthropique ou naturelle, qui à terme, menace l'équilibre besoins/ressources. Cette tendance persiste de nos jours, malgré les efforts consentis conjointement par les partenaires techniques et financiers, les ONG's, les Communes, les Communautés, les privés, et bien évidemment les pouvoirs publics.

En effet, le reboisement date de la période coloniale et s'est poursuivi après l'indépendance, par la création des plantations en régie par divers organismes. L'Office National de Développement des Forêts (ONADEF) créé en 1990, a repris les missions anciennement dévolues au Fonds National Forestier et Piscicole (FNPF), à l'Office National de Régénération des Forêts(ONAREF) et au Centre National de Développement des Forêts (CENADEFOR). Tous ces organismes ont permis de mettre sur pied 37 621 hectares de forêts jusqu'en 2003, période pendant laquelle la réforme institutionnelle du secteur forestier a été opérée.

Cette réforme institutionnelle s'est soldée par le repositionnement de l'Etat dans les activités de renouvellement des ressources forestières entre autres. C'est en vertu de cette réforme que les acteurs étatiques ont été investis des missions de pilotage, de suivi et de régulation dans ce domaine, en d'autres termes, c'est à cette période que l'exécution des activités de reboisement a été transférée aux Communautés et aux privés.

La première action dans ce sens a été la restructuration de l'Ex-ONADEF devenu Agence Nationale d'Appui au Développement Forestier (ANAFOR), afin d'assurer l'accompagnement de ces Communautés et privés à travers la fourniture du matériel végétal et des prestations d'encadrement technique.

Afin d'opérer ce transfert, le nouveau décor institutionnel a obligé mon département ministériel à élaborer en 2006, le Programme National de Reboisement (PNR) dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Sectoriel Forêts Environnement (PSFE).

Plus concrètement, le Programme National de Reboisement prévu pour une durée de 3 ans, avait comme objectifs :

- d'accroître et soutenir la production forestière en zone de forêt dense, et maintenir la biodiversité ;
- d'intensifier les reboisements en zone de savane humide, en vue de répondre aux besoins en bois énergie, bois d'œuvre et de service ;
- de stabiliser et d'améliorer le couvert végétal en vue de lutter contre la désertification et les changements climatiques, et subvenir aux besoins en bois énergie, de service et autres produits d'arbres à usage multiple ;
- d'assurer la permanence de l'état boisé des réserves et périmètres de reboisement, et le transfert de leur gestion aux collectivités et aux privés ;
- de développer la foresterie urbaine et périurbaine à des fins d'embellissement, d'assainissement et d'écotourisme de proximité ;
- de valoriser les acquis scientifiques et techniques, et développer de nouveaux outils de gestion durable des forêts.

MESDAMES ET MESSIEURS,

En attendant l'élaboration amorcée du Programme National de Développement des Plantations Forestières (PNDPF), l'exécution du Programme National de reboisement se poursuit jusqu'à ce jour, et se résume aux résultats qu'il me plait de vous présenter dans la suite de mon propos.

Dans les Unités Forestières d'Aménagement (UFA) qui ont été concédées en exploitation, les activités de reboisement sont obligatoires. Les missions d'évaluation réalisées à ce sujet, montrent un faible engouement des opérateurs économiques pour la régénération des prélèvements opérés. C'est l'occasion pour moi, d'appeler ces opérateurs à plus de respect des prescriptions de leurs plans d'aménagement. J'aurai désormais la main lourde pour les cas d'inobservations avérées.

Pour ce qui est des forêts du domaine national, les résultats obtenus au terme de la mise en œuvre du Projet PAFRA méritent d'être mentionnés. Ce projet a porté sur la promotion des plantations forestières privées dans la zone de savane humide, notamment dans les Régions de l'Adamaoua, du Nord-Ouest et de l'Ouest. Cofinancé par le Gouvernement du Cameroun et la Banque Africaine de Développement à hauteur de 06 milliards de FCFA, ce projet, à travers les appuis divers aux populations et communautés, a permis de planter environ 08 millions d'arbres, sur une superficie de près de 20 000 hectares.

Afin de compenser à la fois les prélèvements annuels en ressources-bois, et combler le manque à planter réalisé depuis l'arrêt des programmes nationaux, le Ministère des Forêts et de la Faune s'est engagé depuis 2006 au titre de l'accompagnement technique, financier et matériel du Gouvernement, à octroyer des appuis aux acteurs de reboisement.

MESDAMES ET MESSIEURS,

S'agissant des appuis divers qui constituent le centre d'intérêt de la présente cérémonie, il convient de souligner que la décentralisation a prévu dès 2012, le transfert effectif de 43 Réserves et périmètres de reboisement, repartis sur 37 Communes.

Cette démarche s'appuie sur un cadre institutionnel spécifique mis en place à travers des textes de références que sont :

- la Décision n°2002/D/MINFOF/SG/DF/CSRRVS du 21 août 2012 fixant la liste et les modalités de transfert de la gestion de certaines réserves forestières ;
- et le Décret n°2012/0878/PM du 27/03/2012 fixant les modalités de l'exercice de certaines compétences transférées par l'Etat aux Communes en matière de promotion des activités de reboisement dans les périmètres urbains et les réserves forestières concédées ;
- un Projet d'arrêté précisant les conditions et les modalités techniques d'exercice des compétences transférées par l'Etat aux Communes en matière de promotion des activités de reboisement dans les périmètres urbains et les réserves forestières concédées, est en cours d'aboutissement.

A ce jour, 45 Conventions sur 49 attendues ont été signées aussi bien par les Maires des Communes concernées que par mes soins, les 04 autres le seront une fois que les questions liées à l'intercommunalité de certaines réserves auront trouvé des solutions.

Les principaux bénéficiaires des appuis au reboisement sont les Communes, les ONG's, les Associations, les GIC's, et les Chefferies traditionnelles.

A ce titre, de 2006 à 2013, environ 300 Communes, 100 GICs/ONG/Associations et 25 chefferies ont reçu des appuis financiers pour la plantation d'arbres, et une centaine de ces acteurs des appuis pour l'entretien des plantations.

Ces appuis cumulés de l'ordre de 2,5 milliards de F.CFA devraient déboucher sur le territoire national, à la plantation d'environ 2 500 000 d'arbres sur une superficie de 6 500 ha.

MESDAMES ET MESSIEURS,

Si les chiffres qui viennent de vous être présentés sont visiblement éloquents et traduisent la volonté manifeste du Gouvernement de la République en faveur de la lutte contre la dégradation des écosystèmes et la reconstitution du couvert végétal, il n'en reste pas moins que l'opérationnalisation des mesures engagées depuis 2006, interpelle quant à la signification des résultats observés sur le terrain.

En effet, au terme d'une mission de suivi-évaluation interne des activités de reboisement effectuée par les services techniques de mon département ministériel en 2013 dans les 10 régions du pays, auprès de 149 structures parmi les 294 bénéficiaires des appuis de 2010 à 2012, il se dégage un faible rapport coûts de réalisation/efficacité.

En extrapolant, pour un montant d'environ 2,5 milliards de FCFA d'appuis pour le reboisement tel que je viens de le souligner, les résultats observés sur le terrain indiquent un taux de réalisation de moins de 40 %, un taux de réussite de l'ordre de 30 %, et un taux de reconstitution du couvert végétal d'environ 5 %.

M'adressant opportunément à l'ensemble des bénéficiaires des appuis, et à tous les acteurs impliqués dans la mise en œuvre des activités de reboisement, je tiens à souligner que ces résultats qui peuvent s'expliquer par la conjugaison d'un certain nombre de facteurs d'ordre conceptuel, institutionnel, politique, organisationnel, structurel, matériel et financier, interpellent de manière plus pressante quant à la qualité de l'utilisation des appuis financiers destinés au reboisement.

Ces résultats révèlent aussi, au-delà de la nature des appuis financiers qui constituent des deniers publics, le fait que ceux-ci ne sont pas toujours utilisés de manière rationnelle et conformément aux dispositions des Conventions régulièrement signées par les parties prenantes.

MESDAMES ET MESSIEURS,

Au plan opérationnel, les hautes Instructions du Chef de l'Etat dans le cadre de son Programme des Grandes Réalisations, ont été traduites dans les faits au niveau de mon département ministériel entre autre, par le transfert de gestion des réserves forestières et de ressources financières aux Communes dans le cadre de la politique de décentralisation du Gouvernement.

Elles imposent une nouvelle vision pour une contribution encore plus forte et significative du Ministère des Forêts et de la Faune aux efforts de reconstitution du couvert végétal, notamment dans la partie septentrionale du pays.

Des recommandations en rapport avec cette vision, ont été formulées à l'issue de l'Atelier organisé par le Ministère des Forêts et de la Faune en janvier 2014, relatif à la « stratégie d'optimisation de la mise en œuvre du Programme de Performance de la Feuille de Route 2014 ».

Il s'agit en l'occurrence pour ce qui est des activités de reboisement, d'accorder en 2014, des appuis aux acteurs de reboisement et prioritairement aux Communes bénéficiaires des réserves transférées pour la réalisation en tenant compte aussi des subventions versées à l'ANAFOR, de 2000 ha de plantations forestières.

Des actions ont ainsi été envisagées en amont pour sous-tendre cette démarche, il s'agit de :

- l'état des lieux des pépinières centrales au niveau des Régions, en vue de leur restauration et de la production en quantité suffisante du matériel végétal de bonne qualité pour soutenir la demande en vue ;
- l'accompagnement par l'ANAFOR, des activités de reboisement pour soutenir son plan de restructuration et de développement ;
- la réalisation par les services déconcentrés du Ministère des Forêts et de la Faune avec l'appui des partenaires au développement, de l'état des lieux des réserves transférées aux Communes, ainsi que des sites d'inondation (Pitoea, Garoua et Lagdo ...dans le Nord, et Yagoua, Guirvidig, Velé, Gobo, Kaikai, Maga, Zina, Kousseri, etc. dans l'Extrême-nord), en vue de la mise sur pied d'un plan d'action pour l'aménagement et la protection des berges des fleuves Bénoué et Logone à travers l'association des techniques de « génie végétal » à celles de « génie civil » ;
- l'élaboration avant terme des Conventions provisoires de gestion, des plans d'aménagement des réserves transférées, conformément à l'article 1, alinéa 2 desdites Conventions.

Dans le cadre de la Campagne Nationale de Reboisement de 2014, 141 acteurs dont 47 Communes sous convention provisoire de gestion des réserves forestières transférées, 07 Communes, 17 ONG/GIC/Associations n'ayant pas encore bénéficié des appuis au reboisement, vont recevoir des appuis financiers du Ministère des Forêts et de la Faune de l'ordre de 600 millions de F.CFA pour la réalisation de 1 500 ha de plantation, et 70 millions de F.CFA pour les travaux d'entretien sylvicole concernant 34 Communes, 33 ONG/GIC/Associations et 03 Chefferies.

MESDAMES ET MESSIEURS,

Il me plaît de souligner que sur la base des statistiques qui viennent de vous être communiquées, le Ministère des Forêts et de la Faune pour matérialiser de manière décisive la volonté du Gouvernement à apporter une réponse significative aux problèmes de la partie septentrionale présentés au début de mon propos, consacre cette année dans le cadre des appuis au reboisement, 342 millions de F.CFA aux seules Régions de l'Extrême-nord, du Nord et de l'Adamaoua pour la réalisation de 800 ha de plantations forestières, ce qui représente plus de 50% de l'ensemble des ressources financières mobilisées cette année par le Gouvernement pour l'appui au reboisement.

Dans le même ordre d'idées, 16 Communes dont 14 dans la Région de l'Extrême-nord et 02 dans la Région du Nord bénéficiaires des réserves transférées, recevront chacune dans le cadre des appuis de 2014 du Ministère des Forêts et de la Faune, 18,5 millions de F.CFA pour la réalisation des plantations forestières, contrairement aux appuis de 5 millions de F.CFA accordés les années précédentes.

MESDAMES ET MESSIEURS,

A la suite de ce regard rétrospectif, critique et prospectif, permettez-moi de m'adresser aux Délégués Régionaux des Forêts et de la Faune dont certains sont ici présents.

Le constat fait plus haut appelle de notre part, une plus grande responsabilisation de nos services déconcentrés, ainsi qu'un renforcement du suivi et de l'encadrement des bénéficiaires des appuis au reboisement. C'est pour donner de l'emphase à cette approche dont l'importance n'est plus à démontrer, que la présente cérémonie fait l'objet d'une décentralisation au niveau régional.

Cette mesure aux **plans organisationnel et structurel** est préconisée pour contribuer à l'amélioration des résultats en matière de reboisement, et devra s'étendre au processus d'allocation des appuis au reboisement, dans le double but de rendre ces derniers disponibles et utilisables de manière efficace pendant la période couvrant le calendrier sylvicole de l'année de mise en œuvre. Les modalités pratiques seront précisées dans le cadre d'un texte réglementaire en temps opportun.

Chers collaborateurs, au-delà de l'interpellation dont vous venez de faire l'objet, et qui vise le développement des activités de reboisement sur le territoire national, je vous exhorte à œuvrer pour que les résultats attendus de la Campagne de Reboisement 2014 soient plus probants et significatifs que ceux des années précédentes.

Aussi, devriez-vous vous appuyer entre autre, sur le relèvement des conditions d'éligibilité aux appuis, conformément à la Lettre-circulaire n°0031 du 15 février 2013 y relative, ainsi que le suivi organisationnel et technique, le contrôle financier plus rigoureux, et une implication plus soutenue et coordonnée de l'ensemble des parties prenantes au reboisement.

Je sais pouvoir compter sur votre expertise et votre professionnalisme pour relever ce défi.

Je tiens à révéler ici que plus que jamais, vous serez désormais évalués entre autres critères, à l'aune des résultats que vous enregistrerez en terme de rendement pour le reboisement dans vos ressorts de compétence respectifs.

Des sanctions positives ou négatives seront prises selon le cas, soit pour récompenser les responsables méritants, soit pour les interpeller davantage par rapport aux missions qui sont les leurs.

Il vous revient également de rappeler aux bénéficiaires de ces appuis, que les moyens mis à leur disposition constituent des deniers publics, qui doivent être considérés et gérés comme tels, avec en perspective, la mise en œuvre de la responsabilité personnelle en cas de malversation.

Des mesures viennent d'ailleurs d'être prises par mes soins à cet égard, à travers des mises en demeure adressées aux acteurs du reboisement bénéficiaires des appuis, qui n'ont à ce jour produit aucun résultat sur le terrain. D'autres actions plus coercitives pourront être menées à leur rencontre en cas de refus d'obtempérer.

MESDAMES ET MESSIEURS,

C'est sur cette invite que je déclare solennellement lancée, la Campagne Nationale de Reboisement 2014.

En vous souhaitant un bon retour dans vos familles respectives, J'émet une fois de plus, le souhait ardent que cette Campagne soit couronnée de succès.

Vive le Cameroun !

JE VOUS REMERCIE DE VOTRE AIMABLE ATTENTION !